

# Mairie Pomblière Saint-Marcel

Immeuble la Peyrousse  
Pomblière - 73600 Saint-Marcel  
Tél. 04 79 24 04 24  
Fax 04 79 24 46 81  
www.pombliere-saint-marcel.fr

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.



Plan de lotissement communal au hameau de «Montmagny»

# Quoi de ? 9

## Pomblière Saint Marcel Bulletin municipal Septembre 2010 n°7

**A** lors que nous abordons le second semestre de l'année 2010, le programme de l'équipe municipale se réalise peu à peu avec les beaux jours.

Les travaux que nous avons prévus dans la commune : réseaux, cour d'école, aires de jeux, voirie, etc... sont en cours. Le point d'orgue sera apporté au hameau de Montmagny avec le début des travaux de la voie de desserte du lotissement et du haut du village.

Nous avons élaboré un budget conséquent pour ces projets ; nous les financerons sans augmenter nos impôts locaux. Nous n'avons pas modifié leurs taux, mais il convient de préciser qu'une taxe nouvelle apparaîtra dès cette année avec l'impôt lié à l'intercommunalité. Cette imposition nouvelle sera toutefois très allégée, la commune ayant décidé de prendre en compte dans son budget principal les dépenses les plus lourdes.

Soulignons enfin l'effort important réalisé à l'amélioration de notre environnement. Nous tenons à féliciter les employés municipaux pour les soins apportés au fleurissement de notre commune, chacun apprécie ce beau travail... Les vacances se terminent, nous vous souhaitons une bonne reprise et une excellente rentrée ■

Jean-Pierre **Mirande**  
Maire de Saint Marcel



## Plan Communal de Sauvegarde

La commune de Saint-Marcel est soumise à cinq des huit risques naturels principaux prévisibles sur le territoire national :

- Le risque industriel, avec un PPI et un PPRT prescrit,
- le risque de transport de matières dangereuses (par voie terrestre et ferroviaire),
- le risque de mouvement de terrain,
- le risque de rupture de barrage, avec un PPI arrêté,
- le risque d'inondation.

### Qu'est-ce que le PCS ?

Elaboré à l'initiative du Maire, le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il prépare la gestion de crise à l'échelle communale ou intercommunale.

### Distinction entre " sauvegarde " et " secours "

Dé manière générale, les actions de sauvegarde sont principalement des actions d'assistance aux personnes dans un environnement qui ne menace pas directement les protagonistes. Si le Maire de la commune décide de faire évacuer une zone non encore touchée par un évènement mais pouvant être menacée à terme, cette action relève de la sauvegarde et donc d'une action du PCS ; c'est une évacuation préventive.

En revanche, si cette évacuation doit avoir lieu alors que le sinistre menace de gagner rapidement la zone, cette mission relève du secours et donc des services compétents et équipés ; on passe alors dans une évacuation d'urgence. Le rôle de la commune sera alors de soutenir le dispositif de secours en accueillant les populations évacuées dans un lieu sûr.

### Fonctionnement

Afin d'organiser et de coordonner au mieux les opérations de sauvegarde de la population, une cellule communale de crise, composée d'élus et d'agents municipaux, a été créée. Elle est elle-même constituée d'un poste de commandement communal et d'une cellule opérationnelle.

Le poste de commandement communal regroupe les informations sur la gestion de crise et transmet les ordres à la cellule opérationnelle. Il doit également assurer un lien permanent avec les secours.

La cellule opérationnelle doit se déplacer sur les lieux du sinistre afin d'évaluer la situation, assurer toute la logistique maternelle et apporter une aide aux sinistrés non blessés, en s'adaptant aux besoins au fur et à mesure de l'évolution de la crise.

**Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Saint-Marcel entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2010**

## Le mot de l'Adjoint aux Finances

Le Conseil Municipal de Saint-Marcel a voté son budget 2010 dans un contexte difficile.

La crise financière que nous connaissons depuis maintenant plusieurs mois impacte fortement les entreprises de notre territoire et les ménages. De plus, l'Etat a décidé de réformer, depuis le 1er janvier 2010, la taxe professionnelle, principale ressource fiscale de la commune.

Malgré cette situation, le Conseil de Saint-Marcel a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale de ses contribuables. En matière budgétaire, les recettes de fonctionnement 2010 ont été votées à hauteur de 3 495 849,24 euros pour le budget principal et à hauteur de 282 600,00 euros pour le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement.

Les crédits d'investissements votés sur le budget principal sont de 983 571,05 euros, dont 62 677,26 euros de reports de crédits 2009, et de 413 337,88 euros, dont 24 438,22 euros de reports de crédits 2009 pour le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement.

Les principales opérations d'investissement de l'exercice 2010 sont :

- La restauration de la toile du tableau du maître-autel de l'église de Saint-Marcel pour un montant prévisionnel de 30 797,00 euros,
- Le réaménagement d'une aire de tri sélectif à Pomblière pour un montant prévisionnel de 78 400 euros,
- La poursuite de la réfection de la route de Montfort avec un budget prévisionnel de 150 000 euros,
- Le lancement de la viabilisation du lotissement communal de Montmagny pour un montant prévisionnel de 599 347,89 euros.

En matière fiscale et plus particulièrement en matière de taxe professionnelle, l'Etat a garanti pour l'exercice 2010 le versement d'un montant identique à celui de 2009. Cependant, pour l'exercice 2011, la collectivité n'a aucune certitude sur l'enveloppe à percevoir. Les discussions qui seront engagées dans l'été entre l'Association des Maires de France et le gouvernement permettront d'établir un premier bilan de cette réforme, d'effectuer des ajustements et de connaître les premiers éléments budgétaires de 2011.

Aussi, en ce qui concerne les trois autres taxes locales, le Conseil Municipal a décidé le maintien de leur niveau, tout en sachant que la création de la Communauté de Communes " Cœur de Taren-

taise " a également changé le contexte local et pèsera aussi sur la fiscalité communale.

Les taux 2010 sont donc les suivants :

- Taxe d'Habitation 7,72 %
- Taxe Foncière Bâtie 10,20 %
- Taxe Foncière Non Bâtie 72,89 %
- Taux Relais (ex-Taxe Professionnelle) 20,41 %

En ce qui concerne le projet de lotissement communal à Montmagny, des candidatures optant sur des lots sont parvenues en mairie. Chaque lot sera vendu aux prix de 70 euros du mètre carré T.T.C.

Nouare **Kismoune**  
Adjoint aux Finances

## Le S.I.E.R.S.S. recherche des bénévoles Pourquoi pas vous ?

Le Centre Intercommunal d'Action Social du Canton de Moutiers regroupe 16 communes dont celle de Pomblière Saint-Marcel.

Nos Aînés vivent de plus en plus longtemps chez eux, nécessitant parfois une aide à domicile. C'est pourquoi, nous attirons votre attention sur cet esprit de solidarité : le but étant d'aider nos aînés et de les accompagner dans les démarches quotidiennes (cours, loisirs, visites chez le médecin, ...). Ainsi, si vous êtes intéressés par cette annonce pour quelques jours par semaine ou par mois, vous pouvez contacter le S.I.E.R.S.S. au **04.79.24.15.86**

## Supérette Vival Aide aux personnes âgées ou à mobilité réduite

Le magasin Vival, situé dans la Grande Rue de Moutiers, vous propose une livraison gratuite à domicile de vos produits de grande consommation (épicerie, fruits/légumes, crémierie, surgelés, hygiène, ...). Qui plus est, le magasin Vival peut également vous dépanner sur d'autres courses quotidiennes à savoir : boulangerie, boucherie, pharmacie.

Les livraisons se font le lundi matin sur commandes par téléphone jusqu'au samedi 19h00

Contact : **M. Jacques Loiseau**  
Magasin Vival  
68 Grande Rue  
73600 Moutiers  
Tél. : 04.79.22.80.47

## Quoi de neuf sur la commune ?

### Un nouveau sourire à la mairie

Caroline BUSSIGNIES a pris ses fonctions au sein du service administratif de la mairie, afin de remplacer Valérie MONTMAYEUR actuellement en congé de maternité.

### Le fleurissement



Depuis 2 ans déjà, l'équipe " fleurissement ", avec le soutien du Conseil Municipal, égaye allègrement la commune et ses hameaux.

Allez jeter un œil sur les ronds-points ou divers bacs fleuris... Quel régal pour les yeux ! Cette année, le bas du village bénéficie d'un arrosage automatique, ce qui facilite la tâche de nos " jardiniers ".

Merci encore pour la créativité et l'implication de nos agents municipaux qui poursuivent leurs efforts dans ce domaine.

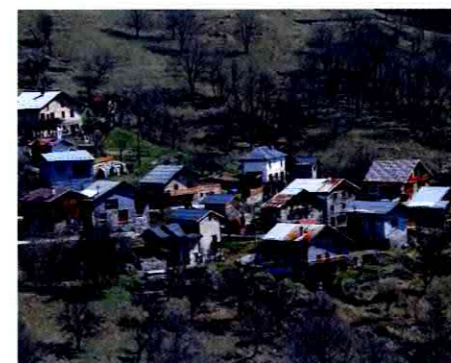


### Les jeunes s'investissent pour la commune

La Mairie de Saint-Marcel a accueilli cette année encore de nombreux jeunes issus de la collectivité qui, durant deux mois, ont eu à cœur de s'investir dans les travaux communaux (réfection, peinture, entretien). C'est donc une première expérience du monde du travail qu'offre la municipalité aux ados saint-marcellins.

### Avis de passage du ramoneur

Les villages de Montmagny et Montfort se verront entretenus de début août à fin septembre. La campagne de ramonage 2010 a été confiée à monsieur Jérôme Pellicier.



### Lotissement de Montmagny

À l'origine, l'objectif était de créer une voirie afin de désenclaver le sommet du village, de purger les ruines et de desservir le réservoir. Par ailleurs, la commune, à cause du risque « SEVESO », ne pouvait plus accroître l'urbanisme sur Pomblière et Saint-Marcel, d'où l'idée de lotir autour du tracé de la voirie.

C'est ainsi que le projet de lotissement de Montmagny est né. À ce jour, 12 lots ont été créés, la commercialisation est lancée au prix de 70 euros le m<sup>2</sup>.

Première tranche des travaux :

- 2010 à l'automne tracé de la voirie.
- 2011 enfouissements des réseaux, réalisation du réservoir incendie et de la station d'épuration, rénovation du réservoir d'eau potable.



### Repas des Aînés

Le repas des Aînés de la commune de Saint-Marcel aura lieu le samedi 27 novembre 2010 à la salle des fêtes de Pomblière.

## Carnet

### Nos peines

Le 19/05/2010 à Albertville, Mme Vivet Clotilde Séraphine veuve Gombert. Le 21/07/2010 à Albertville, Mme Quere Gilberte veuve Penec. Le 02/08/2010 à Esserts-Blay, Mr Perrier Robert.

### Nos joies

Le 08/05/2010 à Albertville, Zoé Kimiko Crey, fille de James Crey et de Gwendolyn Reboux. Le 12/07/2010 à Albertville, Mervé Boydas, fille de Macit et de Gönül Boydas. Le 27/07/2010 à Albertville, Leena Ducognon, fille de François Ducognon et Aurélie Millet. Le 01/08/2010 à Albertville, Eva Connan, fille de Franck et Virginie Connan. Le 08/08/2010 à Annecy, Enrik Desport, fils de Magalie Desport.

### Mariage(s)

Le 05/06/2010, Virginie Boebaert et Franck Connan.

## Informations pratiques

### Base de Loisirs du Morel de Bellecombe

Ouverture du lundi au samedi de 11h à 18h30 et le dimanche de 13h à 18h30.

Les habitants de Saint-Marcel peuvent bénéficier d'une carte de réduction qui sera établie et remise gratuitement par les services municipaux, sur présentation d'une pièce d'identité, d'un formulaire de taxe d'habitation et d'une photo d'identité récente.

### Une rentrée scolaire 2010/2011 particulière

Le 2 septembre dernier, l'ensemble des acteurs de cette rentrée a pu constater la disparition des massifs situés devant l'école du Chat Perché à Pomblière. Cette décision du Conseil Municipal a été prise afin d'améliorer l'accès et le stationnement à proximité de l'établissement scolaire.

Ainsi, un marquage au sol définitif aujourd'hui une aire de stationnement n'entravant pas la circulation des véhicules et plus particulièrement celle du bus scolaire. Ce nouvel aménagement va être suivi cet automne de travaux de réalisation d'une aire de tri sélectif similaire à celle de La Saulcette.

En outre, cette rentrée 2010/2011 est la dernière pour le directeur de l'école, monsieur Guy KARAGUITCHEFF, qui fera valoir ses droits à la retraite l'été prochain.

L'effectif des 75 élèves se répartit de la manière suivante :  
• Classe d'Alexandra BERARD-BERGERY : 26 élèves  
• Classe de Guy KARAGUITCHEFF : 30 élèves  
• Classe de Marie-Claude BRYKAJLO : 19 élèves.